

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du samedi 5 avril 2014 à 18 h

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-du-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 31 mars 2014.

Excusée : Mme Françoise MARIZY

Tous les autres conseillers municipaux sont présents.

- **Installation du Conseil Municipal :**

Mme Monique CAILLET ouvre la séance et déclare les 19 conseillers municipaux élus à l'issue du scrutin du 30 mars 2014 dernier installés dans leur fonction.

Elle indique que Mme Françoise MARIZY s'est excusée et a donné pouvoir à M. Jean-Claude VIEUX.

Elle laisse ensuite la parole à M. Marcel DUFOUR, doyen du Conseil municipal, pour procéder à l'élection du maire.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Marcel DUFOUR demande quel conseiller municipal souhaite assurer le rôle de secrétaire de séance. Mme Pascale ARIAGNO se propose.

- **Election du maire :**

M. Marcel DUFOUR demande la présence de deux assesseurs pour procéder à l'élection. Mme Christine BUGAUD et M. Alexandre CRETIAUX se proposent.

M. Marcel DUFOUR rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. DUFOUR demande s'il y a des candidats à la fonction de maire. Mme Nadine ROBELIN propose sa candidature.

Le résultat de l'élection du maire est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- 16 voix pour Nadine ROBELIN
- 1 voix pour Laurent CAGNE

Mme Nadine ROBELIN est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Détermination du nombre d'adjoints :**

En application des articles L.2221-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints pour Saint Germain-du-Bois.

Mme Nadine ROBELIN propose la création de 5 postes d'adjoints et invite le Conseil municipal à délibérer sur cette proposition par vote à main levée.

M. Laurent CAGNE précise qu'il souhaite un vote à bulletin secret et demande des explications quant au passage de 4 adjoints à ce jour à 5, en ces temps difficiles.

Mme le Maire indique que l'augmentation du nombre d'adjoints se fait à budget constant, c'est-à-dire que l'enveloppe budgétaire que se partageaient jusqu'à présent les 4 adjoints sera désormais répartie en 5.

Elle rappelle par ailleurs que le vote à bulletin secret n'est de droit que lors de nominations. En dehors de ce cas, il ne peut avoir lieu qu'à la demande d'un tiers des membres présents. Mme le Maire demande donc aux conseillers d'indiquer s'ils sont favorables au vote à main levée :

- Pour : 16
- Contre : 3

Le vote à main levée permet de déterminer le nombre d'adjoints :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- 16 voix pour la création de 5 postes d'adjoints

5 postes d'adjoints au Maire sont donc créés.

- **Election des adjoints :**

Mme le Maire indique que les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste doit comporter au plus autant de noms que de postes d'adjoints à pourvoir. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être inférieur à un.

Mme le Maire présente une liste et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant proposée, le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

- Nombre de votants : 19 :
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Liste Nadine ROBELIN : 16 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Nadine ROBELIN.

- **Proclamation du tableau officiel :**

Mme le Maire proclame le tableau officiel :

- Mme Nadine ROBELIN, maire
- M. Jean-Claude VIEUX, 1^{er} adjoint
- Mme Christine BUGAUD, 2^{ème} adjointe
- M. Régis BIDAULT, 3^{ème} adjointe
- Mme Françoise MARIZY, 4^{ème} adjointe
- M. Gaëtan MOISSON, 5^{ème} adjoint
- M. Jean-Paul CAVARD, conseiller municipal
- M. Christian BOSCH, conseiller municipal
- Mme Catherine MARTIN, conseillère municipale
- M. Patrice CALVEZ, conseiller municipal
- Mme Claudia GENIEUX, conseillère municipale
- Mme Sylvie GAY, conseillère municipale
- Mme Blandine GROS, conseillère municipale
- Mme Pascale ARIAGNO, conseillère municipale
- M. Alexandre CRETIAUX, conseiller municipal
- M. Marcel DUFOUR, conseiller municipal
- Mme Annette CUGNOT, conseillère municipale
- Mme Francine DESPRES, conseillère municipale
- M. Laurent CAGNE, conseiller municipal

- **Indemnités de fonction maire et adjoints :**

Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité allouée au Maire et à ses adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le barème s'appliquant aux communes appartenant à la strate démographique de Saint Germain-du-Bois, en fixant le montant global de l'enveloppe attribuée au Maire et aux 5 adjoints au montant maximum annuel s'appliquant à la précédente municipalité.

Mme le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition par un vote à main levée. M. Laurent CAGNE demande le vote à bulletin secret.

Mme le Maire demande donc aux conseillers d'indiquer s'ils sont favorables au vote à main levée :

- Pour : 15
- Contre : 3
- Abstention : 1

M. Laurent CAGNE interroge Mme le Maire sur le choix d'une indemnité maximale pour la fonction de maire. Celle-ci lui répond que c'est le choix de la majorité des membres du Conseil municipal.

Le vote à main levée permet alors de déterminer l'indemnité de fonction du maire et des adjoints :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- 15 voix pour la proposition présentée au Conseil municipal
- 1 voix contre la proposition

- **Délégations au Maire :**

Dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures, le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire.

Mme le Maire laisse le temps au Conseil municipal de prendre connaissance de la proposition énumérant limitativement les matières pouvant être déléguées.

Mme le Maire propose le vote à main levée :

- Pour : 16
- Contre : 2
- Abstention : 1

- Nombre de votants : 19
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- 15 voix pour la proposition présentée au Conseil municipal
- 1 voix contre la proposition

La proposition de délégation au Maire est adoptée à la majorité absolue.

- **Désignation dans les diverses structures intercommunales et instances diverses, représentation de la commune :**

Mme le Maire rappelle que la commune de Saint Germain-du-Bois fait partie de la Communauté de Communes de BRESSE REVERMONT 71 pour laquelle les représentants de Saint Germain-du-Bois ont été élus le 30 mars, à savoir :

- Nadine ROBELIN,
- Jean-Claude VIEUX,
- Christine BUGAUD,
- Régis BIDAULT,
- Blandine GROS,
- Annette CUGNOT.

Elle adhère pour les réseaux électriques, la distribution d'eau potable, le curage des rivières et pour la collecte et le traitement des déchets ménagers à cinq syndicats intercommunaux pour lesquels il convient de désigner des représentants.

Une proposition de désignations est faite au Conseil :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs ou d'enveloppes vides : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- 15 voix pour la proposition présentée au Conseil municipal

La proposition de désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux est adoptée :

- SICED Bresse Nord : Jean-Paul CAVARD, Patrice CALVEZ
- SI des eaux de la Seillette : Jean-Claude VIEUX, Régis BIDAULT
- SI pour l'aménagement du bassin de la Seille Amont, La Seillette et la Brenne :
Titulaires : Christian BOSCH, Jean-Paul CAVARD
Suppléants : Jean-Claude VIEUX, Patrice CALVEZ
- SI Aménagement de la Guyotte :
Titulaires : Jean-Paul CAVARD, Patrice CALVEZ
Suppléants : Gaëtan MOISSON, Jean-Claude VIEUX
- Comité territorial SI d'électrification des campagnes de la Bresse :
Titulaires : Jean-Claude VIEUX, Gaëtan MOISSON
Suppléants : Régis BIDAULT

La commune est représentée également au sein de divers établissements, associations ou organismes.

Une liste des propositions concernant ces représentations est également soumise à l'approbation du Conseil municipal.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- 15 voix pour la proposition présentée au Conseil municipal
- 1 proposition modifiée :
Ecomusée : Francine DESPRES
Bresse Initiative : Laurent CAGNE
Agence Technique Départementale : Annette CUGNOT

La proposition de désignation des représentants de la commune dans les structures suivantes est adoptée à la majorité absolue :

- Maison de retraite - Commission administrative Conseil d'établissement : Catherine MARTIN et Blandine GROS
- Comité national d'action sociale : titulaire = Françoise MARIZY ; suppléant = Patrice CALVEZ
- Ecomusée : Christine BUGAUD
- Correspondant défense : Régis BIDAULT
- Bresse Initiative : Régis BIDAULT
- Agence technique départementale : Régis BIDAULT

Il est également proposé d'élire 5 membres au sein du Conseil municipal afin de constituer le **Conseil d'administration du CCAS** qui sera composé de dix membres. Les 5 autres membres seront en effet nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil.

Mme Nadine ROBELIN indique qu'elle présente une liste. En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- 15 voix pour la liste de Nadine ROBELIN
- 1 proposition modifiée : Laurent CAGNE, Annette CUGNOT, Francine DESPRES

Les 5 membres du Conseil municipal qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS sont Blandine GROS, Catherine MARTIN, Christian BOSCH, Jean-Paul CAVARD et Sylvie GAY.

- **Commissions municipales :**

Les travaux du Conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière mais également des commissions où une part importante du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Mme le Maire précise que les commissions municipales ne sont composées que de conseillers municipaux mais qu'une personne extérieure peut être entendue en raison de ses compétences.

Il est proposé la constitution de 10 commissions. Dans chaque commission, un poste est réservé à chaque liste minoritaire. Les listes sont invitées à désigner leur représentant.

Une proposition est faite par la liste conduite par Mme Nadine ROBELIN.

Mme Annette CUGNOT regrette que la liste n'ait pas été communiquée avant la tenue du Conseil municipal pour qu'elle puisse consulter M. Marcel DUFOUR. Celui-ci précise qu'il n'est intéressé que par la commission Finances.

Mme Francine DESPRES demande s'il lui est possible de préciser son choix lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, afin qu'elle puisse consulter ses colistiers.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le report au prochain Conseil municipal de la désignation des membres des commissions.

- **Questions diverses :**

Mme le Maire déclare qu'aucune question diverse ne peut être traitée, l'ordre du jour n'en comportant pas. Celles qui pourraient être exprimées seront prises en compte pour la prochaine séance.

Les questions suivantes sont cependant traitées :

- M. Laurent CAGNE demande à quoi correspondent les deux colonnes dans le tableau de désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux. Il s'agit, dans la colonne gauche, des représentants titulaires. La colonne de droite indique les membres suppléants.
- M. Laurent CAGNE fait remarquer que le Conseil municipal se tient dans une salle de la commune, mais dans laquelle l'effigie de Marianne est absente. Il s'interroge sur le fait de savoir si le Conseil municipal peut valablement délibérer sans sa présence. C'est effectivement le cas.
- Mme Annette CUGNOT remarque que le Comité de Foire n'apparaît pas dans la liste des représentations diverses. Mme le Maire indique que les membres de cette commission seront les mêmes que ceux qui composeront la commission « Marché - Foire - Expansion agricole - Vie agricole ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 19h07.